

Fiche de données de sécurité

page: 1/26

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L

UFI: 9P16-RJFF-900U-FXFK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Revêtements et produits connexes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam./Irrit. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Flam. Aerosol 1	H222 Aérosol extrêmement inflammable.
Flam. Aerosol 1	H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
--------------------	--

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

Conseils de Prudence (Stockage):

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: acétone, butan-1-ol, acide orthophosphorique à ...%, résine époxyde, m 700<1200

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnement solaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

solvant organique, acides inorganiques, pigment, résine époxydique

Ingrédients soumis à réglementation

oxyde de diméthyle

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

Teneur (W/W): $\geq 30\%$ - $< 50\%$ Press. Gas Gaz liquéfié
 Numéro CAS: 115-10-6 Flam. Gas 1
 Numéro-CE: 204-065-8 H280, H220
 Numéro d'enregistrement REACH: Classification différente selon les
 01-2119472128-37 connaissances actuelles et les critères de
 Numéro INDEX: 603-019-00-8 l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008
 Press. Gas Gaz liquéfié
 Flam. gases (incl. chem. unstable gases) 1A

Substance avec limite d'exposition
 professionnelle EU

acétone

Teneur (W/W): $\geq 20\%$ - $< 25\%$ Flam. Liq. 2
 Numéro CAS: 67-64-1 Eye Irrit. 2
 Numéro-CE: 200-662-2 STOT SE 3 (somnolence et vertiges)
 Numéro d'enregistrement REACH: H225, H319, H336
 01-2119471330-49 EUH066
 Numéro INDEX: 606-001-00-8

acétate de n-butyle

Teneur (W/W): $\geq 10\%$ - $< 12,5\%$ Flam. Liq. 3
 Numéro CAS: 123-86-4 STOT SE 3 (somnolence et vertiges)
 Numéro-CE: 204-658-1 H226, H336
 Numéro d'enregistrement REACH: EUH066
 01-2119485493-29
 Numéro INDEX: 607-025-00-1

butan-1-ol

Teneur (W/W): $\geq 5\%$ - $< 7\%$ Flam. Liq. 3
 Numéro CAS: 71-36-3 Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Numéro-CE: 200-751-6 Skin Corr./Irrit. 2
 Numéro d'enregistrement REACH: Eye Dam./Irrit. 1
 01-2119484630-38 STOT SE 3 (somnolence et vertiges)
 Numéro INDEX: 603-004-00-6 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
 H226, H318, H315, H302, H336, H335

acide orthophosphorique à ...%

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$ Met. Corr. 1
 Numéro CAS: 7664-38-2 Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Numéro-CE: 231-633-2 Skin Corr. 1B
 Numéro d'enregistrement REACH: Eye Dam. 1
 01-2119485924-24 H290, H302, H314
 Numéro INDEX: 015-011-00-6

Les limites de concentrations spécifiques
 Skin Corr./Irrit. 1B: $\geq 25\%$
 Eye Dam./Irrit. 2: 10 - $< 25\%$
 Skin Corr./Irrit. 2: 10 - $< 25\%$

xylène

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$	Asp. Tox. 1
Numéro CAS: 1330-20-7	Flam. Liq. 3
Numéro-CE: 215-535-7	Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32	Acute Tox. 4 (par voie cutanée)
Numéro INDEX: 601-022-00-9	Skin Irrit. 2
	Eye Irrit. 2
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
Substance avec limite d'exposition professionnelle EU	Aquatic Chronic 3
	STOT RE (Système Nerveux Central, foie, Rein) 2
	H226, H319, H315, H304, H335, H373, H312 + H332, H412
bis(orthophosphate) de trizinc	
Teneur (W/W): $\geq 2,5\%$ - $< 3\%$	Aquatic Acute 1
Numéro CAS: 7779-90-0	Aquatic Chronic 1
Numéro-CE: 231-944-3	Facteur M - aiguë: 1
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485044-40	Facteur M - chronique: 1
Numéro INDEX: 030-011-00-6	H400, H410
oxyde de zinc	
Teneur (W/W): $\geq 2,5\%$ - $< 3\%$	Aquatic Acute 1
Numéro CAS: 1314-13-2	Aquatic Chronic 1
Numéro-CE: 215-222-5	Facteur M - aiguë: 1
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463881-32	Facteur M - chronique: 1
Numéro INDEX: 030-013-00-7	H400, H410
résine époxyde, m 700<1200	
Teneur (W/W): $\geq 2\%$ - $< 2,5\%$	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro CAS: 25068-38-6	Skin Sens. 1
	Eye Dam./Irrit. 2
	H319, H315, H317
éthylbenzène	
Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2\%$	Asp. Tox. 1
Numéro CAS: 100-41-4	Flam. Liq. 2
Numéro-CE: 202-849-4	Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489370-35	STOT RE (Appareil auditif) 2
Numéro INDEX: 601-023-00-4	Aquatic Chronic 3
	H225, H332, H304, H373, H412
propan-2-ol	
Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2\%$	Flam. Liq. 2
Numéro CAS: 67-63-0	Eye Irrit. 2
Numéro-CE: 200-661-7	STOT SE 3 (sommolence et vertiges)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25	H225, H319, H336
Numéro INDEX: 603-117-00-0	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2\%$

Flam. Liq. 3

Numéro CAS: 108-65-6

STOT SE 3 (sommolence et vertiges)

Numéro-CE: 203-603-9

H226, H336

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119475791-29

Numéro INDEX: 607-195-00-7

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Eloigner la victime de la zone de danger. Retirer immédiatement les vêtements souillés. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Après inhalation:

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si les irritations persistent, consulter un médecin. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Si les irritations persistent, consulter un médecin. Retirez les vêtements contaminés. Lavez la peau à l'eau et au savon et rincez abondamment. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Secours médical immédiat.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à fond avec de l'eau, secours médical. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Symptômes allergiques, étourdissement, irritation cutanée, vertige, Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidote: Pas d'antidote spécifique connu.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: oxydes de carbone, oxydes de phosphore

Conseil: Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec de l'eau. Décomposition, remontée de pression et éclatement des contenants peuvent survenir.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à la bonne aération des locaux. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Pour les intervenants d'urgence: Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant ait chuté sous le seuil d'exposition. Éviter de respirer les vapeurs ou la vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de matières oxydantes, fortement alcalines et fortement acides.

Matériaux adaptés: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

67-63-0: propan-2-ol

VLE (FR) 980 mg/m³ ; 400 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Valeurs limites non réglementaires recommandées

67-64-1: acétone

VME 1.210 mg/m³ ; 500 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VLE (FR) 2.420 mg/m³ ; 1.000 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Juridiquement contraignant
VLE (FR) 2.420 mg/m³ ; 1.000 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Valeurs limites réglementaires contraignantes
VME 1.210 mg/m³ ; 500 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites réglementaires contraignantes

71-36-3: butan-1-ol

VLE (FR) 150 mg/m³ ; 50 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Valeurs limites non réglementaires recommandées

100-41-4: éthylbenzène

Effet sur la peau (OEL (EU))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VLE 884 mg/m³ ; 200 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VME 442 mg/m³ ; 100 ppm (OEL (EU))
non contraignant
Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VLE (FR) 442 mg/m³ ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))
Juridiquement contraignant
VME 88,4 mg/m³ ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR))
Juridiquement contraignant
VLE (FR) 442 mg/m³ ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Juridiquement contraignant
VLE (FR) 442 mg/m³ ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Valeurs limites réglementaires contraignantes
VME 88,4 mg/m³ ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites réglementaires contraignantes
Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))
La substance peut être absorbée à travers la peau.

108-65-6: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLE 550 mg/m³ ; 100 ppm (OEL (EU))
non contraignant
Effet sur la peau (OEL (EU))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VME 275 mg/m³ ; 50 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VLE (FR) 550 mg/m³ ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Juridiquement contraignant

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

- VLE (FR) 550 mg/m³ ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Valeurs limites réglementaires contraignantes
Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VME 275 mg/m³ ; 50 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites réglementaires contraignantes
- 115-10-6: oxyde de diméthyle
VME 1.920 mg/m³ ; 1.000 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VME 1.920 mg/m³ ; 1.000 ppm
VME 1.920 mg/m³ ; 1.000 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites réglementaires indicatives
- 123-86-4: acétate de n-butyle
VLE 723 mg/m³ ; 150 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VME 241 mg/m³ ; 50 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VME 241 mg/m³ ; 50 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites réglementaires contraignantes
VLE (FR) 723 mg/m³ ; 150 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Valeurs limites réglementaires contraignantes
- 1314-13-2: oxyde de zinc
- 1330-20-7: xylène
VLE 442 mg/m³ ; 100 ppm (OEL (EU))
non contraignant
Effet sur la peau (OEL (EU))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VME 221 mg/m³ ; 50 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VLE (FR) 442 mg/m³ ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Juridiquement contraignant
Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VLE (FR) 442 mg/m³ ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Valeurs limites réglementaires contraignantes
VME 221 mg/m³ ; 50 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites réglementaires contraignantes
- 7664-38-2: acide orthophosphorique à ... %
VME 1 mg/m³ (OEL (EU))
non contraignant
VLE 2 mg/m³ (OEL (EU))
non contraignant
VME 1 mg/m³ ; 0,2 ppm
VLE (FR) 2 mg/m³ ; 0,5 ppm
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
VME 1 mg/m³ ; 0,2 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites réglementaires indicatives

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

VLE (FR) 2 mg/m³ ; 0,5 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires indicatives

Composés avec des valeurs limites biologiques.

67-64-1: acétone

FR IBE

Paramètre: acétone

Matériel d'examen: Urine

Fréquence d'échantillonnage : Fin de changement

concentration: 100 mg/l

Niveau de fond chez les personnes non exposées. La notation Bf ne s'applique pas si la concentration moyenne de fond parmi les personnes non exposées est inférieure à un dixième de l'IBE (Indicateur Biologique d'Exposition) non spécifique

100-41-4: éthylbenzène

FR IBE

Paramètre: Acide Mandélique

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines

Durée d'échantillonnage : fin de service à la fin de la semaine de travail

concentration: 1.500 mg/g Créatinine

Non spécifique

1330-20-7: xylène

FR IBE

Paramètre: acide méthylhippurique

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines

Fréquence d'échantillonnage : Fin de changement

concentration: 1.500 mg/g Créatinine

Composants avec PNEC

67-63-0: propan-2-ol

eau douce: 140,9 mg/l

eau de mer: 140,9 mg/l

libération sporadique: 140,9 mg/l

station d'épuration: 2251 mg/l

sédiment (eau douce): 552 mg/kg

sédiment (eau de mer): 552 mg/kg

sol: 28 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 160 mg/kg

67-64-1: acétone

eau douce: 10,6 mg/l

eau de mer: 1,06 mg/l

libération sporadique: 21 mg/l

sédiment (eau douce): 30,4 mg/kg

sédiment (eau de mer): 3,04 mg/kg

sol: 29,5 mg/kg

station d'épuration: 100 mg/l

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

71-36-3: butan-1-ol

eau douce: 0,082 mg/l
eau de mer: 0,0082 mg/l
libération sporadique: 2,25 mg/l
station d'épuration: 2476 mg/l
sédiment (eau douce): 0,324 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,0324 mg/kg
sol: 0,0166 mg/kg

100-41-4: éthylbenzène

eau douce: 0,1 mg/l
eau de mer: 0,01 mg/l
libération sporadique: 0,1 mg/l
sédiment (eau douce): 13,7 mg/kg
sol: 2,68 mg/kg
station d'épuration: 9,6 mg/l
orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 0,02 mg/kg

108-65-6: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

eau douce: 0,635 mg/l
eau de mer: 0,0635 mg/l
libération sporadique: 6,35 mg/l
sédiment (eau douce): 3,29 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,329 mg/kg
sol: 0,29 mg/kg
station d'épuration: 100 mg/l

123-86-4: acétate de n-butyle

eau douce: 0,18 mg/l
eau de mer: 0,018 mg/l
libération sporadique: 0,36 mg/l
station d'épuration: 35,6 mg/l
sédiment (eau douce): 0,981 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,0981 mg/kg
sol: 0,0903 mg/kg

1314-13-2: oxyde de zinc

eau douce: 0,0206 mg/l
eau de mer: 0,0061 mg/l
libération sporadique: 0,052 mg/l
sédiment (eau douce): 117,8 mg/kg
sédiment (eau de mer): 56,5 mg/kg
sol: 35,6 mg/kg

1330-20-7: xylène

eau douce: 0,327 mg/l
eau de mer: 0,327 mg/l
libération sporadique: 0,327 mg/l
station d'épuration: 6,58 mg/l
sédiment (eau douce): 12,46 mg/kg
sédiment (eau de mer): 12,46 mg/kg
sol: 2,31 mg/kg

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

7779-90-0: bis(orthophosphate) de trizinc

sédiment (eau douce): 117,8 mg/kg

eau douce: 20,6 µg/l

sol: 35,6 mg/kg

eau de mer: 6,1 µg/l

sédiment (eau de mer): 56,5 mg/kg

station d'épuration: 100 µg/l

Composants avec DNEL

67-63-0: propan-2-ol

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 500 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 888 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 89 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 319 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 26 mg/kg

67-64-1: acétone

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2420 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 1210 mg/m³, 500 ppm

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 186 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 62 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 200 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 62 mg/kg

71-36-3: butan-1-ol

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 310 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 55,357 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 1,5625 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 155 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 3,125 mg/kg

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

100-41-4: éthylbenzène

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 293 mg/m³
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 77 mg/m³,
17,73 ppm
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 180
mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 15
mg/m³
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:
1,6 mg/kg

108-65-6: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 275 mg/m³
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 796
mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 36
mg/kg
consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux,
Inhalation: 33 mg/m³
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:
320 mg/kg
travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 550 mg/m³
consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale:
500 mg/kg

123-86-4: acétate de n-butyle

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 600 mg/m³
travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 300 mg/m³
consommateur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 300 mg/m³
consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 35,7 mg/m³
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 11
mg/kg
travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 11
mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:
6 mg/kg
consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie
cutanée: 6 mg/kg
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 2
mg/kg
consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale: 2
mg/kg

1314-13-2: oxyde de zinc

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 5 mg/m³
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 83,3
mg/kg

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

1330-20-7: xylène

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 77 mg/m³

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 289 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 180 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 14,8 mg/m³

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 174 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 108 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 1,6 mg/kg

7664-38-2: acide orthophosphorique à ...%

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2,92 mg/m³

travailleur: Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux, Inhalation: 1 mg/m³

7779-90-0: bis(orthophosphate) de trizinc

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 5 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 83 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 2,5 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 83 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 0,83 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Une ventilation par aspiration localisée dotée d'une bonne aspiration générale doit être utilisée. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire appropriée : par ex. Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2

Protection des mains:

De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.

Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

Suivre les recommandations du fabricant à propos de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

Les gants devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés ou si des signes d'usure sont visibles. Il est recommandé d'utiliser une protection préventive de la peau (crème pour la peau).

Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.

Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Combinaison jetable résistante aux produits chimiques, Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide

État physique: liquide

Couleur: gris

Odeur: spécifique

Point de fusion:

Etude non réalisable pour des raisons techniques.

début d'ébullition:

non déterminé

Inflammabilité: Aérosol extrêmement inflammable.

Limite inférieure d'explosivité: 2,6 %(V)

Point d'éclair:

non applicable, le produit est un gaz

Température d'auto-inflammation: 235,00 °C

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

Valeur du pH:

la substance/le mélange est un gaz

Viscosité, cinématique: 9,8 mm²/s
(23 °C)

sans gaz propulseur

(40 °C)

Pas de données disponibles.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur: > 999,00 hPa
(20 °C)

(calculé(e))

sans gaz propulseur

(50 °C)

non déterminé

Densité: 0,750 g/cm³
(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

Plus lourd que l'air.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Solides inflammables

Vitesse de combustion: La matière ne répond pas aux critères spécifiés au paragraphe 33.2.4.4 du manuel d'épreuves et de critères de l'ONU. (UN Test N.1 (ready combustible solids))

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Ce n'est pas un matériau auto-chauffant

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

non miscible

Temps d'écoulement: 35 s
(23 °C)

(DIN EN ISO 2431; 3 mm)

sans gaz propulseur

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Se maintenir loin des substances hautement acides ou alcalines comme les oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'exposition à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, des oxydes d'azote peuvent être produits., Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

L'inhalation de vapeur de solvant à des concentrations supérieures aux valeurs-limites d'exposition peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé comme par exemple l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, ainsi que des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et signes incluent les maux de tête, les vertiges, un état de fatigue, une faiblesse musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Des expositions répétées et prolongées aux solvants à des concentrations significativement supérieures aux valeurs limites autorisées peuvent conduire au développement de dérèglements durables du système nerveux central tels que changement de comportement et mémoire. Les solvant peuvent entraîner certains des effets décrits ci-dessus par absorption au travers de la peau. Des expositions répétées et prolongées par contact avec la préparation peut causer l'élimination de la graisse de la peau entraînant une dermatite de contact non allergène par contact et absorption au travers de la peau.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

Le mélange a été évalué selon le règlement (CE) n ° 1272/2008. Voir les rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Des éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des dommages réversibles. Irritant par contact avec la peau Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Effets narcotiques possibles (sommolences ou vertiges).

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué conformément au règlement (CE) No 1272/2008 et est classé en fonction de ses propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 3 pour plus de détails.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Biodégradabilité des substances dangereuses pour l'environnement citées à la rubrique 3:

Données relatives à :éthylbenzène

Données sur l'élimination:

70 - 80 % CIT de la demande de carbone inorganique théorique (28 j) (ISO 14593) (aérobie, boue activée) Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :xylène

Données sur l'élimination:

87,8 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (Ligne directrice 301 F de l'OCDE) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à :bis(orthophosphate) de trizinc

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Éliminer la substance/produit en tant que déchet spécial conformément à la directive 2008/98/CE.

Code de déchet:16 05 04⁰¹ gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN1950

Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 2.1, EHSM

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

transport:

Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: D

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1950
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1, EHSM
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1950
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1, EHSM
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS (OXYDE DE ZINC)
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1, EHSM

Sea transport

IMDG

UN number or ID number:	UN 1950
UN proper shipping name:	AEROSOLS (ZINC OXIDE)
Transport hazard class(es):	2.1, EHSM

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	EmS: F-D; S-U	Special precautions for user:	EmS: F-D; S-U

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950	UN number or ID number:	UN 1950
Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS, FLAMMABLE	UN proper shipping name:	AEROSOLS, FLAMMABLE
Classe(s) de danger pour le transport:	2.1	Transport hazard class(es):	2.1
Groupe d'emballage: Dangers pour l'environnement:	Pas applicable Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Packing group: Environmental hazards:	Not applicable No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution).

Teneur en VOC: 87,5 % solvants organiques

Teneur en VOC: 87,5 % calculé(e)

Teneur en VOC: 695,0 g/l

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: AEROSOLS INFLAMMABLES Aérosols "inflammables" de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1

Classification selon 'TA-Luft' (Allemagne):

5.2.5: Gaz organiques, règle générale 84,88 %

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

e

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

840 g/l

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

695 g/l

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (2) polluant considérablement l'eau.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 4bis,84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Le produit contient une substance (annexe I / annexe II) réglementée par le règlement (UE) 2019/1148 - "commercialisation et utilisation des précurseurs d'explosifs". Cela peut entraîner des obligations pour votre entreprise conformément aux exigences légales du règlement susmentionné et des règlements d'application nationaux respectifs.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants Réservez aux utilisateurs professionnels.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Flam. Aerosol	Aérosols inflammables
Press. Gas	Gaz sous pression
Flam. Gas	Gaz inflammables
Flam. Liq.	Liquides Inflammables
Eye Irrit.	Irritation des yeux
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Eye Dam.	Des lésions oculaires graves
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Skin Irrit.	Irritation de la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Flam. gases (incl. chem. unstable gases)	Gaz inflammables (y compris les gaz chimiquement instables)
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

 BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.08.2024

Version: 8.3

Date / Version précédente: 02.08.2024

Version précédente: 8.2

Produit: **PM 2P14 Fill-R Dark Grey 0,4L**

(ID Nr. 50735286/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.08.2024

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central, foie, Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H312 + H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332	Nocif par inhalation.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

 Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.